



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### étudiants

Question écrite n° 7089

#### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les classes préparatoires aux grandes écoles. Pour faire en sorte que les classes préparatoires aux grandes écoles s'ouvrent davantage aux élèves méritants des milieux populaires, un rapport sénatorial préconise de revoir la carte des classes. Selon ce rapport, ces écoles coûtent cher à la communauté, reproduisent des élites et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), peinent à s'ouvrir aux élèves méritants des milieux populaires. Ce document déplore également une sur représentation d'élèves issus de milieux favorisés dans ces classes préparatoires. Les auteurs de ce texte y soulignent que l'État dépense en moyenne 13 760 euros par an pour un étudiant de classe préparatoire et moitié moins pour un étudiant à l'université. Au chapitre des propositions, les sénateurs suggèrent d'abord d'améliorer l'information et l'orientation des élèves et des familles, en inscrivant notamment l'aide à l'orientation dans les missions des professeurs de collèges et de lycées et en démystifiant les classes préparatoires. Ils conseillent également de créer ces classes plus nombreuses en banlieue et en zones rurales. Afin de lever les handicaps financiers, ils proposent en outre de réviser le système des bourses, d'amplifier les bourses d'entreprises et de créer des internats, ouverts les week-ends et durant les petites vacances dans tous les lycées accueillant une classe prépa. Ils souhaitent enfin multiplier, mieux coordonner et évaluer les expérimentations locales avec des commissions de régulation académiques ainsi que la mise en place d'indicateurs et d'outils statistiques. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

- Question transmise à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

#### Texte de la réponse

Ainsi que l'a souligné le rapport du Sénat, le recrutement des élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) n'est pas suffisamment représentatif de la diversité sociale. C'est pour cette raison qu'en 2005-2006 le Gouvernement s'est fixé pour objectif de porter le taux de boursiers en CPGE de 19 à 30 %. Les actions conduites par les proviseurs à l'initiative du ministère chargé de l'enseignement supérieur pour inciter les élèves issus de milieux modestes et possédant les qualités requises à ne pas pratiquer d'autocensure et à se porter candidats à ces classes ont eu un premier impact positif, puisque ce taux a été porté à 23 % pour l'année universitaire 2006-2007. Les efforts engagés sont poursuivis en vue de la prochaine rentrée. Parallèlement, les bourses de mérite ouvertes aux bacheliers issus de catégories sociales défavorisées et reçus avec la mention très bien concernent très largement les étudiants de CPGE dans la mesure où ils représentent 36 % des bénéficiaires. Dans le prolongement de ces actions, les lycées de centre-ville dans lesquelles sont souvent implantées ces classes, sont invités, sur le modèle de ce qui a été mis en oeuvre par le lycée Saint-Louis à Paris ou Kléber à Strasbourg, à passer des conventions de partenariat avec des établissements scolaires de la périphérie des villes et des quartiers difficiles afin de développer le tutorat et accompagner les jeunes qui ont des aptitudes leur permettant d'envisager un parcours en CPGE. Par ailleurs, l'inscription en 2007 des formations assurées par les classes préparatoires au sein du cursus menant au grade de licence, avec la délivrance à l'élève d'une attestation descriptive du parcours de formation mentionnant des crédits, contribue fortement à lever la préconception des étudiants de milieux modestes à s'engager en CPGE en facilitant la

reconnaissance universitaire des connaissances acquises et la poursuite d'études en cas d'échec aux concours. Enfin, la rénovation de la filière littéraire, avec la mise en place d'une hypokhâgne non déterminante et une révision de la grille des horaires, permet de dégager des moyens susceptibles d'être redéployés au bénéfice des étudiants, qui, du fait de leur parcours antérieur, seraient moins bien armés que d'autres pour suivre ces formations exigeantes. S'agissant de la carte des CPGE, la multiplication des classes de proximité ne paraît pas nécessairement la meilleure réponse en termes d'équité. L'implantation de divisions doit être équilibrée sur l'ensemble du territoire, en veillant à garantir à la fois une capacité à recruter des élèves dans un bassin suffisamment large et une bonne adéquation entre le nombre de places offertes dans chacune des voies et les débouchés ouverts par les différents concours. En revanche, une augmentation des capacités d'accueil en internat ou dans les résidences universitaires pour les élèves issus de milieux défavorisés est indispensable.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7089

**Rubrique :** Grandes écoles

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 octobre 2007, page 6265

**Réponse publiée le :** 4 décembre 2007, page 7695